

Vaccination contre la COVID 19 quatrième dose.

Face au virus de la Covid-19, la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps et il est donc nécessaire supplémentaire à toutes les personnes à risque de forme grave de Covid-19.

Depuis le 14 mars 2022, certaines personnes sont ainsi éligibles à un deuxième rappel vaccinal (ou 4ème dose dans la plupart des cas), à partir de 3 mois après l'injection du premier rappel :

- **Les personnes âgées de 80 ans et plus,**
- **Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),**
- **Les résidents en unités de soins de longue durée (USLD).**

A noter : pour les personnes ayant été infectées par le Covid-19 plus de 3 mois après leur premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal.

Nous vous invitons à proposer cette vaccination à votre patientèle, auprès de laquelle vous avez un rôle privilégié de conseil et d'accompagnement.

Lieux de vaccination

Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, ce deuxième rappel pourra être effectué soit en centre de vaccination, soit auprès d'un professionnel de santé de ville habilité à prescrire et à administrer le vaccin, dans une officine, un cabinet ou à domicile.

Les résidents des EHPAD et des USLD se verront proposer le deuxième rappel vaccinal directement au sein de leurs établissements selon des modalités qui seront précisées prochainement.

Modalités pratiques

- Une dose pleine du vaccin Pfizer-BioNTech ou une demi-dose de vaccin Moderna sont utilisées pour ce deuxième rappel vaccinal.
- Le délai de surveillance post-vaccination de 15 minutes est recommandé pour ces personnes fragiles.
- La traçabilité de ce deuxième rappel vaccinal doit être assurée dans le système d'information « Vaccin Covid », en sélectionnant le motif « Rappel », ou « Rappel concomitant grippe » dans la liste déroulante.

Aujourd'hui, les plus de 80 ans sont moins vaccinés que la moyenne de la population générale, alors même qu'ils sont particulièrement fragiles. Cette politique de second rappel doit être l'occasion de contacter les personnes âgées encore non vaccinées et de leur proposer un schéma complet de vaccination.

Je vous remercie pour votre mobilisation auprès des publics les plus fragiles,

Bien à vous,

Dr Dominique Martin,
Médecin conseil national de l'Assurance Maladie